



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 novembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs  
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines  
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

### **Déclaration présentée par l'Alliance internationale des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration qui suit, distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.5/2012/1.



## **Déclaration**

### **Effets de la crise économique sur la violence fondée sur le sexe**

La violence fondée sur le sexe est un phénomène aux proportions épidémiques répandu dans de nombreuses familles, communautés, sociétés et cultures à travers le monde.

Mettre fin à la violence contre les femmes n'est pas un luxe dans les périodes de croissance. Ceci est d'autant plus crucial en temps de crise lorsque les femmes sont très durement touchées.

La crise financière actuelle qui a enseveli presque le monde entier dans la récession économique constitue une menace pour parvenir à l'égalité des sexes et pour réduire la pauvreté et, en fait, pour la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'égalité économique est un facteur clef dans la prévention de la violence fondée sur le sexe, notamment la violence domestique, étant donné que les crises économiques accroissent les déséquilibres entre les sexes par rapport à l'économie, et exposent les femmes et les filles à un risque accru de violence.

La crise actuelle a un plus grand impact sur les femmes car leur situation économique au début de la crise n'était pas la même que celle des hommes. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois vulnérables, d'être sous-employées ou sans emploi, de manquer de protection sociale, et d'avoir un accès et un contrôle limités aux ressources économiques et financières.

Il existe des preuves solides de liens clairs entre la violence et le chômage, la violence et l'itinérance, la violence et le logement inadéquat.

Il existe également des preuves solides du fait que, les ressources devenant plus rares à cause d'une demande accrue, les rapports entre les membres de la famille et aussi dans les quartiers deviennent tendues. Le tissu social est souvent déchiré par la hausse de la criminalité, l'abandon de la famille par les chefs de famille, et la montée de la violence domestique et communautaire.

Les crises économiques augmentent les formes particulièrement tragiques de violence contre les femmes, à savoir la traite et la prostitution. Elles augmentent la pression existante sur les femmes pauvres pour les faire entrer dans le commerce du sexe afin d'aider leurs familles.

Si la crise entraîne une hausse des taux d'abandon scolaire, les enfants ou leurs familles peuvent recourir à la prostitution en tant que stratégie de subsistance.

Outre des niveaux accrus de violence, les mesures d'austérité qui accompagnent les coupes budgétaires publiques affectent les services de soutien, rendant les femmes victimes de violence encore plus vulnérables que d'habitude. Ces coupes ont conduit à réduire les effectifs de police, juridiques, de santé, et autres services essentiels pour les victimes.

Il est donc urgent d'analyser les causes profondes de la crise et d'œuvrer afin de promouvoir une autre vision du développement fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes.

La crise financière actuelle est due à l'échec de la gouvernance de la finance. On a permis à la finance de croître démesurément par rapport à l'économie réelle.

L'argent et les profits sur l'argent, plutôt que de la fourniture de biens et de services, sont devenus le but ultime de l'économie. La gouvernance financière est fonction du sexe parce qu'il y a une sous-représentation importante des femmes dans la prise des décisions financières.

Les plans de relance et les programmes d'ajustement structurel n'ont pas intégré une perspective sexospécifique.

À la lumière des considérations qui précèdent, nous appelons les Nations Unies, les gouvernements nationaux, et les organes directeurs régionaux à évaluer l'architecture financière mondiale et ses acteurs sur la base du cadre des droits de l'homme, en tenant compte de toutes les conventions relatives aux droits de l'homme pertinentes.

Nous appelons en outre les Nations Unies, les gouvernements nationaux, et les organes directeurs régionaux à prendre des mesures immédiates pour mettre en œuvre les mesures suivantes afin de corriger l'impact sexospécifique de la crise:

- a) Entreprendre des analyses sexospécifiques systématiques des causes de la crise, de son impact sur les femmes, et des réponses s'y rapportant;
- b) Mettre en œuvre une budgétisation sexospécifique en tant que méthode standard de tous les processus budgétaires publics;
- c) Mettre en œuvre des mesures de lutte contre l'actuel processus de féminisation de la pauvreté, qui est aggravée par la récession;
- d) Créer des emplois, en particulier dans le secteur public, en investissant dans des infrastructures sociales (éducation, soins de santé, garde d'enfants et des personnes à charge), ce qui allègerait aussi le fardeau disproportionné qui pèse sur les femmes pour leur permettre de participer du marché du travail;
- e) Prendre des mesures relatives à la parité à tous les niveaux de la prise de décisions dans les secteurs politique, économique et financier, ainsi que dans les entreprises privées;
- f) Prendre des mesures énergiques pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris des services de soutien financier en faveur des femmes victimes de violence;
- g) Mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) sur les femmes, la paix et la sécurité, et ratifier Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Les femmes à travers le monde devraient être plus loquaces sur la nécessité d'aller vers un ordre économique axé sur la justice qui favoriserait l'égalité des sexes et les droits de l'homme, et de mettre fin à la recherche constante de la croissance sans limites et des profits maximum au détriment de la survie de l'humanité.